

# La gazette du comité des usagers PJM

LGC n°21 - Février 2024 Udaf de l'Essonne

## Les travaux de l'accueil : ça avance !

Les travaux de l'accueil de l'Udaf sont toujours en cours.

Ils vont encore durer quelques semaines.

Les nouvelles portes d'entrée ont été installées ainsi que deux rampes sur l'escalier extérieur.

## Évaluation des services de l'Udaf

Entre le 6 et le 10 novembre, les services de l'Udaf ont été évalués pour renouveler leur autorisation d'exercer des mesures de protection.

Les évaluateurs se sont entretenus avec 5 personnes accompagnées par nos services. Ils ont échangé sur des sujets comme l'accès aux droits ou encore la bientraitance. Les professionnels et la direction ont également été évalués.

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons obtenu la note de 3.84/4 !

Mais le travail ne s'arrête pas là ! Il faut maintenant maintenir le cap pour maintenir et améliorer encore la qualité de nos accompagnements.

## Élections européennes le 9 juin

Notez la date des prochaines élections européennes : le dimanche 9 juin.

Il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 29 mai.

Pour cela, rendez-vous dans votre Mairie !

## Tranches de vies

Les membres du comité des usagers témoignent de ce que leur apporte la mesure de curatelle ou de tutelle.

« Avant je n'étais pas sous curatelle, j'ai eu des problèmes financiers. Vers trente ans, ma sœur a fait la demande de mesure de protection.

J'étais fichée à la Banque de France.

Je ne regrette pas et je la remercie.

J'ai déjà changé de curateur, j'étais dans une autre association avant d'arriver à l'Udaf.

Depuis que je suis sous curatelle, je ne regrette pas la vie que je vis, c'est une protection. J'ai mon appartement, j'ai payé mon crédit. La mesure de protection m'a aidée à régler la succession de ma mère.

Aujourd'hui, je n'ai plus de difficultés mais je ne veux pas arrêter la curatelle.

Je voulais partir mais j'ai réfléchi, ce sera à vie jusqu'à ma mort. Avec mes problèmes de santé, c'est une précaution pour moi, m'a dit la Juge.

Je remercie aussi le service d'accompagnement à la vie sociale » Patricia

« Moi aussi, la mesure de protection m'a beaucoup aidé. Dans ma première vie, j'ai tout le temps vécu en équipe, j'ai jamais été seul. Il y avait toujours du monde autour de moi pour m'aider, notamment au travail.

Au tout début j'avais des difficultés financières et l'entrée en foyer de vie m'a aidé. Je fais beaucoup plus de choses, je suis plus autonome. Je renais dans cette vie.

Je voulais absolument la mesure de curatelle. Je n'ai pas envie de la lâcher.

Depuis que j'ai une curatelle, cela fait deux ans que je pars en vacances en séjour adapté. » Frédéric

« Je suis en curatelle depuis une vingtaine d'années. Au départ c'était mon frère sur demande de mes parents. C'était pour me protéger, pour ne pas me faire virer de mon appartement et régler mes factures.

J'ai accepté la curatelle. Depuis, je n'ai pas envie d'arrêter. La curatelle c'était pour éviter qu'on me vole mon argent. J'ai déjà vécu avec une femme qui profitait de mon argent, je l'ai mise dehors avec mon père. Avec la

curatelle, je n'ai pas de pression, je n'ai plus peur d'être dehors, c'est grâce à mes parents.

J'ai toujours aimé voyager et je continue à le faire. » Denis

## **Rencontre avec les bénévoles du Bureau de l'Udaf**

Le 1er décembre 2023, deux représentants du comité des usagers ont participé à la réunion du Bureau de l'Udaf .

Ils ont partagé les projets du comité en annonçant le prochain projet de simplification du livret d'accueil remis aux personnes protégées.

Ils ont interrogé la Présidente de l'Udaf, le trésorier et l'équipe de bénévoles sur le fonctionnement de l'Udaf.

### **Quels sont les diplômes pour devenir curateur ?**

Pour devenir délégué mandataire, il faut un niveau d'étude Bac +2. A l'Udaf, les mandataires ont généralement 3 à 4 ans d'études après le bac. Ils doivent également obtenir un diplôme spécifique : le CNC.

Les mandataires prêtent serment au Tribunal pour pouvoir exercer au sein de l'Udaf.

## **Comment l'Udaf choisit-elle le curateur de chaque personne ?**

Le Juge adresse les mesures de protection à des tuteurs familiaux, des tuteurs privés ou une association.

Lorsqu'une mesure est confiée à l'Udaf, elle est confiée à un mandataire, selon le secteur géographique et la charge de chaque professionnel.

Les personnes protégées peuvent demander à voir le juge en cas de difficulté ou de désaccord avec leur mandataire ou avec le Juge ?

## **Quel est le calendrier de mise en place de la mesure lorsqu'elle arrive à l'Udaf ?**

L'attribution de la mesure se fait rapidement après réception de la mesure à l'Udaf. Les services de l'Udaf organisent des commissions d'attribution régulièrement. Ensuite, le mandataire dispose de 45 jours maximum pour rencontrer la personne protégée et procéder à l'ouverture de la mesure.

Le mandataire écoute ensuite la personne pour connaître ses besoins et ses projets.

Ils établissent ensemble un projet personnalisé.

Chaque année, les mandataires adressent un rapport au juge sur l'exercice de la mesure.

Le Juge conserve tous les documents qui lui sont adressés.

## **Combien de temps faut-il attendre pour protéger un enfant ?**

La famille peut se rapprocher d'une assistante sociale. Cette professionnelle fait un rapport de signalement. Les démarches de protection pour les enfants et la famille peuvent alors se mettre en place.

Il faut compter généralement 6 mois pour qu'elles aboutissent

Suite à cette rencontre, Denis témoigne : « j'avais posé des questions aux administrateurs.

Qu'est-ce qu'ils font comme bénévoles ? Une dame est bénévole pour les personnes dans la rue ; une autre se déplace dans les maisons de retraite ; ils sont dans des associations. » Denis

## **Notre première participation à la Gazette**

« J'ai voulu venir aujourd'hui pour construire la gazette.

Je viens au comité en tant que représentant des usagers et j'aime venir.

Je participe aux réunions d'accueil des nouveaux usagers. En général, on m'appelle la pipelette.

J'étais suivi en famille d'accueil, après j'ai été en IME et après je suis arrivé à la Volière à 20 ans et j'y suis toujours. J'avais envie de voir comment ça se passait à l'Udaf, etc.» Romain.

« Ca me plaît la Gazette. Je viens au comité depuis 3-4 ans car ça m'intéresse. J'ai adoré les stages de danse contemporaine que l'on a faits. J'ai participé aux vidéos sur Mes droits et mes libertés » Séverine.

« J'aime bien venir au comité, J'aime bien rencontrer de nouvelles personnes. J'aime apprendre des choses » Nathalie.

## **Le comité va fêter ses 10 ans**

Le vendredi 26 avril 2024 à 14h, le comité des usagers fêtera ses 10 ans.

Ce sera un après-midi festif autour d'un goûter.

Nous allons retracer tous les événements qui ont été organisés ces dix dernières années et imaginer ensemble les dix prochaines.

L'inscription est obligatoire par mail à [comite-des-usagers@udaf91.fr](mailto:comite-des-usagers@udaf91.fr)

« On pourrait organiser un concert avec des musiciens et une chanteuse ; il faudra venir chic chic chic » Romain.

« Les 10 ans vont bientôt arriver, venez voir ce que l'on a fait depuis 10 ans » Denis.

« Je participe au comité depuis trois ans, et on a déjà fait beaucoup de choses. Quand je suis arrivé au comité, il y a beaucoup de choses que je ne connaissais pas » Frédéric.

« J'aimerais faire quelque chose de manuel pour fêter les 10 ans, peut-être une guirlande, une broderie ou du crochet pour garder un souvenir.

Je vais faire un truc sympa ! » Patricia.

## **Revoir les vidéos « Mes droits et mes libertés »**

Le comité a réalisé 11 vidéos pour présenter les droits des personnes en curatelle ou en tutelle.

Pour les découvrir ou les partager, rendez-vous sur notre chaîne Youtube, puis dans la playlist « Mes droits et mes libertés ».

Le comité de rédaction de la Gazette vous invite à nous rejoindre au comité des usagers !

Rendez-vous le vendredi 26 avril 2024 à 14h à l'Udaf.

Pour nous contacter : parlez-en à votre délégué ou écrivez à [comite-des-usagers@udaf91.fr](mailto:comite-des-usagers@udaf91.fr)